ÉTATS FINANCIERS

FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS

31 août 2015

Fonds Cogeco de développement d'émissions

TABLE DES MATIÈRES

31 août 2015

	Page
Table des matières	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États des résultats - Fonds d'exploitation	5
États de l'évolution du solde du Fonds d'exploitation	6
États des flux de trésorerie - Fonds d'exploitation	7
États de l'évolution du solde du Fonds assujetti à des restrictions	8
États de la situation financière	9
Notes complémentaires	10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fonds Cogeco de développement d'émissions

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fonds Cogeco de développement d'émissions, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds Cogeco de développement d'émissions au 31 août 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Toronto (Ontario)
Le 24 novembre 2015

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds Cogeco de développement d'émissions

ÉTATS DES RÉSULTATS
FONDS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2015**	2014
	$	$
Produits		
Contribution de Cogeco Câble Inc.	**2 814 843**	2 932 494
Intérêts et dividendes	**222 483**	188 137
Autres intérêts	**19 631**	25 151
Gain (perte) sur réalisation de placements	**291 019**	145 069
Recouvrement d'avances au développement	**65 781**	55 000
Recouvrement afférent aux participations financières	**685 737**	486 742
	4 099 494	3 832 593
Charges		
Administration	**186 828**	194 533
Gestion des placements	**53 421**	50 941
Promotion du Fonds et activités connexes	**36 000**	35 500
Avances au développement [note 8]	**190 364**	199 552
Participations financières [note 8]	**3 009 142**	3 524 732
	3 475 755	4 005 258
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**623 739**	(172 665)
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	**84 840**	708 994
Augmentation (diminution) de l'actif net d'exploitation pour l'exercice	**708 579**	536 329

Voir les notes complémentaires

Fonds Cogeco de développement d'émissions

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2015**	2014
	$	$
Solde à l'ouverture de l'exercice	**5 520 493**	4 984 164
Augmentation (diminution) de l'actif net d'exploitation pour l'exercice	**708 579**	536 329
Solde à la clôture de l'exercice	**6 229 072**	5 520 493

Voir les notes complémentaires

Fonds Cogeco de développement d'émissions

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
FONDS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2015**	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des apports et des placements	**4 105 964**	3 940 131
Sorties de fonds – fournisseurs	**(289 303)**	(275 985)
Sorties de fonds – distributions des fonds	**(3 199 506)**	(3 724 284)
Rentrées (sorties) de fonds – activités de fonctionnement	**617 155**	(60 138)
Activités d'investissement		
Produit de la vente de placements	**1 256 372**	906 722
Acquisition de placements	**(1 751 732)**	(1 072 132)
Rentrées (sorties) de fonds – activités d'investissement	**(495 360)**	(165 410)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**121 795**	(225 548)
Encaisse à l'ouverture de l'exercice	**-**	225 548
Encaisse à la clôture de l'exercice	**121 795**	-

Voir les notes complémentaires

Fonds Cogeco de développement d'émissions

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS

Exercices clos les 31 août	**2015**	2014
	$	$
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	**5 000 000**	5 000 000

Voir les notes complémentaires

Fonds Cogeco de développement d'émissions

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août	**2015**	2014
	$	$
ACTIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
Encaisse	**121 795**	-
À recevoir de Cogeco Câble Inc.	**430 975**	459 119
Autres débiteurs [note 4]	**109 108**	87 432
Dépôt à terme [note 5]	**2 699 784**	2 699 622
Placements [note 6]	**2 899 076**	2 319 040
	6 260 738	5 565 213
FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS		
Placements [note 6]	**5 000 000**	5 000 000
Total de l'actif	**11 260 738**	10 565 213
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
FONDS D'EXPLOITATION		
PASSIF		
Créditeurs	**31 666**	44 720
Solde du Fonds	**6 229 072**	5 520 493
	6 260 738	5 565 213
FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS		
Solde du Fonds	**5 000 000**	5 000 000
Total du passif et solde des Fonds	**11 260 738**	10 565 213

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil d'administration :

administrateur administrateur

Exercices clos les 31 août 2015 et 2014

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds Cogeco de développement d'émissions (le « Fonds ») est un organisme sans but lucratif qui a été constitué le 26 juillet 1991 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes.*

Le Fonds poursuit deux objectifs : le premier, par l'intermédiaire du programme d'aide au développement, a pour objet de promouvoir le développement d'émissions de télévision canadiennes originales produites par des producteurs indépendants canadiens en vue de leur diffusion par des entreprises de programmation canadiennes. Le deuxième, par l'intermédiaire du programme d'aide à la production, a pour objet de promouvoir la production d'émissions dramatiques et de téléfilms ou miniséries destinés à la télévision, produits par des producteurs indépendants canadiens et diffusés par des télédiffuseurs privés ou publics.

En vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers
Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Le solde des Fonds est composé des éléments suivants :

Fonds d'exploitation
Le Fonds d'exploitation comprend le revenu d'intérêts et de dividendes, le gain (la perte) sur réalisation de placements, le recouvrement d'avances au développement et le recouvrement afférent aux participations financières. Il inclut également les charges d'administration, de gestion des placements et d'avances au développement du Fonds.

Comme le revenu généré par les actifs du Fonds assujetti à des restrictions est utilisé pour financer des activités du Fonds d'exploitation, il est compris dans le Fonds d'exploitation.

Fonds assujetti à des restrictions
Le Fonds assujetti à des restrictions représente une dotation de 5 000 000 $ reçue de Cogeco Câble Inc. (« Cogeco Câble ») et sera assujetti à des restrictions à perpétuité.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus – Fonds d'exploitation
Le Fonds a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle le revenu d'intérêts est constaté à mesure qu'il est gagné. Le revenu de dividendes et le gain (la perte) en capital sur la réalisation de placements sont inscrits au moment où la transaction a lieu. Le recouvrement d'avances aux producteurs est constaté lorsque les sommes sont reçues et les contributions reçues de Cogeco Câble sont comptabilisées selon son engagement mensuel.

Encaisse – Fonds d'exploitation
L'encaisse est définie comme étant les liquidités en banque, moins les chèques en circulation.

Placements – Fonds d'exploitation
Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont inscrits à la juste valeur. Les placements comprennent des actions canadiennes et des titres à revenu fixe, notamment des bons du Trésor, des obligations, des débentures, des billets à ordre, des fonds d'actions internationales et des dépôts à terme.

Évaluation des placements
La juste valeur des placements à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

a) Les titres inscrits à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués en fonction de leurs cours pour les placements détenus.
b) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués selon la moyenne des cours acheteur déterminés par des courtiers en valeurs reconnus.

Coûts de transaction
Les coûts de transaction sont des coûts différentiels autres que les frais de portefeuille directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la liquidation d'un placement, dont les commissions et les frais versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses des valeurs mobilières, les droits de mutation et les autres droits. L'Organisme n'engage aucuns frais de cette nature.

Les placements composant la mise initiale de 5 000 000 $ sont affectés au Fonds assujetti à des restrictions, alors que les autres placements sont affectés au Fonds d'exploitation.

Dans l'état des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation, le produit de la vente de placements et les acquisitions de placements sont présentés déduction faite des opérations de placement à court terme, dont les dépôts bancaires à terme, les bons du Trésor du Canada et les obligations du gouvernement du Canada comportant une échéance de moins de 365 jours.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avances aux producteurs – Fonds d'exploitation
Les ententes de financement conclues entre le Fonds et les producteurs indépendants et les organisations de développement professionnel contiennent des jalons clés bien définis que ces entreprises et organisations doivent atteindre afin d'avoir droit aux sommes prévues. Les avances et, par conséquent, le financement des obligations du Fonds en vertu de ces ententes sont enregistrés à titre de charge dans l'état des résultats du Fonds d'exploitation lorsque les jalons clés sont atteints. Les engagements financiers à l'égard des projets qui n'ont pas encore atteint les jalons requis sont présentés dans la note complémentaire concernant les engagements des états financiers.

Conversion des devises
À la date de transaction, chaque compte libellé en devises, principalement les placements libellés en dollars américains, est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la clôture de l'exercice, les comptes sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans les opérations de l'exercice courant à titre de gain (perte) non réalisé(e) sur les placements.

Incertitude d'évaluation
La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations comprennent la réalisation finale de la juste valeur des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Immobilisations
Le Fonds passe en charges tous les achats d'immobilisations qui ne comportent pas un coût important. De façon générale, ces immobilisations peuvent être des meubles, de l'équipement de bureaux et de l'équipement informatique en remplacement d'immobilisations existantes. Si, pour toute année donnée, les achats d'immobilisations sont supérieurs aux limites susmentionnées, ils sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCESSUS À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé d'actifs nets investis dans des fonds non affectés, représentés par le Fonds d'exploitation, et dans des fonds grevés d'affectations d'origine externe, représentés par le Fonds assujetti à des restrictions.

Le Fonds investit les fonds non affectés pour veiller à ce que son personnel dispose des installations administratives nécessaires à la gestion de ses différents programmes sur une base annuelle, tout en continuant de détenir les placements dans le Fonds assujetti à des restrictions conformément aux restrictions externes.

Les budgets sont préparés par la direction et font ensuite l'objet d'une révision, d'une approbation et d'un suivi par le conseil d'administration. Les placements sont effectués en fonction de prévisions afférentes aux besoins de financement et les décisions de placement importantes sont approuvées par le conseil d'administration.

4. AUTRES DÉBITEURS

Les autres débiteurs se composent principalement de revenus d'intérêts courus sur les placements et de la taxe de vente harmonisée/taxe de vente du Québec à recevoir.

5. DÉPÔT À TERME

L'Organisme détient une acceptation bancaire auprès d'une importante banque canadienne, laquelle viendra à échéance le 3 septembre 2015.

Exercices clos les 31 août 2015 et 2014

6. PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés à leur juste valeur. Les objectifs de placement visent à optimiser les rendements dans le but d'assurer l'exploitation du Fonds.

	2015		2014	
	Valeur marchande		Valeur marchande	
	$	**%**	$	%
Marché monétaire et autres	**606 816**	**8**	589 706	8
Obligations	**2 930 816**	**37**	2 711 590	37
Actions	**3 670 431**	**46**	3 440 979	47
Fonds d'actions internationales	**691 013**	**9**	576 765	8
	7 899 076	**100**	7 319 040	100

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds a enregistré une charge de 4 320 $ (4 320 $ en 2014) de Cogeco Câble relativement à la prime d'assurance pour les dirigeants et les administrateurs. Cette charge figure à titre de charge d'administration dans l'état des résultats de Fonds d'exploitation.

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé des honoraires de 8 000 $ (8 000 $ en 2014) à des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de Cogeco Câble.

8. ENGAGEMENTS AFFÉRENTS AUX AVANCES AU DÉVELOPPEMENT

Les sommes avancées au cours de l'exercice dans le cadre des ententes de prêts consenties pour les productions en cours de développement ne portent pas intérêt et sont remboursables le premier jour de tournage de la production. Les avances octroyées aux producteurs dans le cadre d'ententes relatives à des participations peuvent donner lieu à des recouvrements auprès des productions complétées et diffusées. Ces recouvrements, qui ne portent pas intérêt,

8. ENGAGEMENTS AFFÉRENTS AUX AVANCES AU DÉVELOPPEMENT (suite)

dépendent de la rentabilité ultime de la production. Au cours de l'exercice, le Fonds a autorisé le financement de certains projets qui n'étaient pas complétés à la clôture de l'exercice. Par conséquent, au 31 août 2015, le Fonds s'était engagé à verser certaines sommes, comme suit :

	Engagement $	Sommes versées $	Solde Net $
Sommes autorisées en 2014/2015	3 823 400	(820 550)	3 002 850
Sommes autorisées en 2013/2014 non encore versées	2 545 089	(1 849 464)	695 625
Sommes autorisées en 2012/2013 non encore versées	550 353	(380 253)	170 100
Sommes autorisées en 2011/2012 non encore versées	108 489	(107 239)	1 250
Sommes autorisées en 2010/2011 non encore versées	50 000	(40 000)	10 000
Sommes autorisées en 2009/2008 non encore versées	2 000	(2 000)	-
	7 079 331	(3 199 506)	3 879 825

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Exposition aux risques et gestion des risques

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans le chapitre 3856 du *Manuel de CPA Canada*. L'exposition du Fonds aux risques financiers est principalement concentrée dans son portefeuille de placements; les risques importants et pertinents sont présentés ci-dessous.

b) Risque lié à la concentration des placements du portefeuille

Le risque lié à la concentration survient lorsque le Fonds investit dans un nombre limité de titres individuels ou dans des titres issus d'un nombre restreint de secteurs d'activité.

Le portefeuille du Fonds regroupe de nombreux placements individuels, dont des titres du marché monétaire, des obligations d'État et de sociétés et des actions issues de sociétés canadiennes et étrangères. Le Fonds a recours aux services d'un gestionnaire en placements indépendant pour gérer le portefeuille et lui a donné des lignes directrices précises en fonction desquelles la performance du portefeuille est évaluée.

À long terme, le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard des pertes éventuelles à la réalisation de placements étant donné la concentration du portefeuille soit dans un nombre limité de placements individuels, soit dans des placements issus d'un secteur d'activité particulier.

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Fonds, y compris les opérations sur les titres et le recouvrement des montants à recevoir.

Toutes les opérations boursières sont effectuées par un courtier approuvé sur des titres cotés sur une bourse canadienne reconnue. Afin de minimiser les possibilités d'un défaut de règlement, les titres sont échangés contre paiement simultanément au moyen des services centraux d'un dépositaire ou d'une agence de compensation et de dépôt, ou les deux.

Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard de pertes causées par le risque de crédit.

Comme les autres actifs financiers regroupent les débiteurs, qui représentent l'intérêt couru sur les obligations détenues dans le portefeuille, le Fonds n'est pas exposé à un risque important afférent au recouvrement des montants à recevoir.

d) Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison des variations du taux de change.

Les placements du portefeuille du Fonds évalués à leur juste valeur comprennent environ 25 % (24 % en 2014) de placements libellés en devises (principalement en dollars américains), qui ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard de pertes causées par le risque de change.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs n'exposent pas le Fonds à un risque de taux d'intérêt important.

Le taux d'intérêt effectif réalisé pendant l'exercice sur les obligations d'État à long terme et les obligations de sociétés du portefeuille s'établit à 3,5 % (3,7 % en 2014). Comme les obligations sont émises par plusieurs gouvernements et sociétés et qu'elles comportent des dates d'échéance différentes, le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à des risques importants à l'égard de la fluctuation des taux d'intérêt.

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières dans les délais prescrits.

À la clôture de l'exercice, les titres en marché monétaire représentent 31 % (33 % en 2014) du portefeuille.

Le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant du risque de liquidité.

g) Autre risque de prix

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en fonction des changements des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix (les deux premiers ont été abordés aux notes 9 d) et 9 e) ci-dessus).

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché, que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché. Tous les titres sont assujettis au risque de perte de capital. Pour gérer ce risque, le Fonds a recours à une sélection prudente des titres et d'autres instruments financiers qui est conforme à la stratégie de placement du Fonds et fait l'objet d'un suivi, tel qu'il est décrit au paragraphe 9 b). Le Fonds n'investit pas dans les options, les contrats à terme ou d'autres contrats sur instrument dérivé. L'exposition la plus importante du Fonds au risque de prix découle de ses placements dans des titres de capitaux propres qui, à la clôture de l'exercice, représentaient 41 % (42 % en 2014) du portefeuille de placements.

Tel qu'il est indiqué dans le paragraphe 9 b) précédemment, le Fonds a recours aux services d'un gestionnaire en placements professionnel et évalue sa performance en fonction de critères de placement précis. Les placements du portefeuille sont des titres négociés sur une bourse reconnue et, en vertu de leur nature à long terme et de leur diversité, ils ne comportent aucune condition ou modalité importante qui aurait une incidence majeure sur le montant, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs.